

L'hommage lige du feudataire à son suzerain est la grande affaire de cette époque. Cet acte d'assujétissement a toujours été uniforme dans le Bugey. Le vassal y faisait hommage à genoux, les mains dans celles de son suzerain qui le baisait à la bouche et lui donnait ses mains à baiser, et qui, parfois, lui remettait une épée nue, en signe du service auquel il s'assujétissait. Cette cérémonie avait toujours pour témoins des seigneurs et des personnages considérables. Dans le Dauphiné, où les seigneurs jouissaient de privilèges plus étendus que ceux des provinces voisines, le vassal rendait hommage debout et recevait debout l'accolade et l'épée. Les vassaux des Dauphins, dans le Bas-Bugey, participaient à ce privilège.

Les seigneurs pouvaient s'assujétir à plusieurs suzerains à la fois avec réserve des fidélités promises. Cette licence dégénéra en abus, car celui qui se constituait homme lige recevait toujours le prix de sa vassalité et engageait ainsi à plusieurs son indépendance, par spéculation. Etienne de Coligny, qui vivait en 1280, en est un exemple remarquable. Il était homme lige de huit suzerains à la fois, du sire de Coligny, chef de sa famille, du comte de Savoie, du sire de Baugé, du comte d'Auxerre, du comte de Bourgogne, du sire de Sainte-Croix, de l'abbé de Saint-Oyen-de-Joux et de Robert, duc de Bourgogne (1).

Evrard, seigneur de Mornay, vassal du sire de Thoire, était homme lige en même temps du comte de Savoie et du duc de Bourgogne. Le titre de cet assujétissement est reproduit en note comme un spécimen assez curieux de cette espèce d'actes (2).

(1) Dubouchet, page 94.

(2) « Je Eurars, cheualier, sire de Mornay, fais sauoir à touz que je suis homs lige de noble prince Robert, duc de Burgoine et ha repris de lui liggement vingt liures de ma terre que ja à Saint-Morguien; et de ces vint